

“Après avoir donné toute mon attention aux faits et aux considérations ci-dessus mentionnés, des deux côtés de la question, je crois qu’il est de mon devoir de déclarer que si la question de la conservation de la marque n’intéresse que le commerce local du hareng blanc, ils ne me paraîtraient pas suffisants pour la supporter ; mais lorsqu’il s’agit du commerce d’exportation, qui est suffisamment considérable pour être d’une haute importance en Ecosse, le système d’inspection et de marque est une partie tellement essentielle de ses arrangements que son abolition pourrait causer un grand changement et une grande contraction dans ce commerce, une perte sérieuse et de graves inconvénients pour tous ceux qui y sont engagés et pour la masse des travailleurs employés, non seulement à la pêche mais dans les diverses opérations du traitement du hareng pour le marché continental ; et qu’en conséquence, je me sens forcé, malgré l’objection à laquelle elle est sujette en principe, de recommander que la marque soit maintenue et que comme conséquence nécessaire, l’établissement des officiers de pêche de la côte orientale soit continué.

“Je suis disposé à penser, cependant, qu’il serait peut-être à propos de considérer s’il ne serait pas convenable de faire payer un léger honoraire ou d’imposer un léger droit pour la marque de chaque baril. Ceci ferait tomber une partie des dépenses de l’établissement sur ceux qui en retirent un avantage immédiat, et diminuerait ce qui est, en effet, une prime accordée au commerce d’exportation du hareng aux dépens des autres classes de la population ; ceci encouragerait de plus le paqueurt entreprenant à se fier d’avantage à sa marque privée, car l’économie qu’il pourrait faire de cet honoraire compenserait le désavantage qu’il éprouverait dans sa compétition avec la marque du gouvernement.”

* * * * *

L’éventualité que redoutait M. Lefèvre dans le septième avant le dernier paragraphe de l’extrait ci-dessus est justement celle qui s’est produite et qui a fait tort jusqu’à un certain point à la réputation du hareng préparé en Ecosse ; la demande pour ce produit à Stettin, le grand marché continental, a diminué aussi pour la même raison, et les Norvégiens et les Hollandais ont pris en conséquence, les premiers surtout, sur le marché allemand, un ascendant qu’ils n’auraient jamais obtenu autrement. On dit que généralement le hareng norvégien est tout d’abord, à sa sortie de la mer, très inférieur en qualité au hareng écossais, quoique quelquefois, et surtout en 1889, la quantité de poisson pris sur la côte orientale de l’Ecosse ait été très inférieure et se soit composée, en grande partie de “Spents” (harengs “épuisés”). Mais les Norvégiens, comme les Hollandais, portent beaucoup d’attention et de soin à la préparation de leur hareng et à sa mise en barils, et ils reconnaissent parfaitement qu’ils doivent y veiller de très près s’ils veulent obtenir une réputation, un rang et une partie du commerce sur les marchés du continent.

Dans le cours de nos recherches, nous avons observé que les gouvernements des pays maritimes de l’Europe dont le hareng fréquente les côtes, apprécient tous la haute importance de l’industrie de la pêche du hareng ; mais d’après ce que nous avons pu apprendre, il nous semble que le gouvernement norvégien est celui qui prend le plus vif intérêt au développement et au succès de ses pêcheries ainsi qu’à l’extension de son commerce de hareng—si nous mesurons cet intérêt à la législation sage et paternelle du gouvernement et du parlement de ce pays et à l’argent libéralement et judicieusement dépensé pour l’avantage des pêcheurs, non seulement comme encouragement direct, mais aussi pour l’amélioration et la construction de havres locaux et de jetées ou débarcadères au profit de ceux qui sont engagés dans l’exploitation des pêcheries norvégiennes.

Après le gouvernement de la Norvège, le gouvernement français montre le plus grand intérêt au développement, à l’extension et à la protection de l’industrie relative à la pêche du hareng dans ce pays. Plusieurs lois utiles ont été passées et les Français ont établi un tarif protecteur élevé pour encourager le commerce du hareng.

Le gouvernement de la Hollande est également infatigable à diviser et adopter des mesures légales pour venir en aide, par tout moyen possible, à la grande industrie de la pêche du hareng dans ce pays.